

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 septembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Bernard SAXER
Mme Aline ROCHE	M. Didier BLANC
M. Daniel PEYNON	M. Cyrille COURTY
Mme Annick FORESTIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Julien THELLIER)
Mme Sophie CARRÉ (à M. Daniel PEYNON)
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Bernard SAXER)

Absents :

Mme Monique ROUGIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : URBANISME – MISE EN PLACE DE L'AIDE DIRECTE AUX CHAUDIERES – APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

URBANISME – MISE EN PLACE DE L'AIDE DIRECTE AUX CHAUDIERES – APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

- Vu la délibération du 05 février 2018 arrêtant le Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Vu l'avis favorable de l'Etat au Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, en date du 10 octobre 2014,
- Vu la délibération du 05 février 2015 approuvant le Programme Local de l'habitat de la Communauté de communes Entre Dore et Allier,
- Vu la fiche action 4.1 « Aide directe aux propriétaires pour l'installation d'une chaudière bois »,
- Vu le compte-rendu de la commission habitat-urbanisme du 24/09/2018
- Considérant la nécessité de mettre en place les modalités d'attribution pour permettre son application,

L'action 4.1 du PLH prévoit la mise en place d'une aide à l'installation des chaudières bois. L'aide a pour but :

- De **promouvoir l'utilisation d'une énergie renouvelable présente à proximité du territoire** de la Communauté de communes Entre Dore et Allier : le bois,
- De **participer à l'amélioration de la performance énergétique des logements**, en ciblant la mise en place de dispositifs présentant un très bon rendement énergétique et un bon confort d'utilisation.

Le règlement d'attribution annexé à la présente délibération a pour but de définir les conditions de mise en place de cette aide : description des travaux éligibles, public cible, composition des dossiers de demande, modalités d'attribution et de versement de l'aide.

Il est notamment proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le choix d'un plafond de revenu des ménages éligibles correspondant au plafond du prêt à taux zéro (Nota : Les critères techniques des installations éligibles détaillés dans le règlement (NF EN 303.5 et NF EN 15250) sont alignés sur les critères techniques du crédit d'impôt)

Par conséquent, Monsieur le Président propose :

- De mettre en place l'aide directe aux chaudières
- D'approuver les conditions de mise en place de l'aide et d'attribution de l'aide selon les conditions figurant dans les documents joints.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1^{er} octobre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.